

Votation sur un nouvel article constitutionnel de politique familiale

La Suisse votera, le 3 mars prochain, sur un nouvel article constitutionnel concernant la politique de la famille. Pour l'Association Jurassienne pour l'Action Social, qui regroupe des professionnels intervenant dans le domaine social du canton du Jura, la politique familiale revêt une importance cruciale. Le nouvel article constitutionnel donne une indication générale concernant le soutien aux familles. La Confédération et les cantons devront promouvoir des mesures permettant de concilier vie de famille et exercice d'une activité lucrative.

Actuellement, on constate que de nombreuses familles n'ont pas le choix de pouvoir avoir un seul conjoint qui travaille. Pour nouer les deux bouts, les deux parents doivent exercer une activité lucrative. Il est indispensable de pouvoir offrir des structures de jour extra-familiales et parascolaires appropriées. Le Jura a bien développé ses prestations telles les crèches ou les crèches à domicile. Il est important que les choses puissent se poursuivre dans ce domaine. C'est également par ce moyen qu'il sera possible de combattre la pauvreté des familles de manière durable et efficace. L'AJAS soutient la votation du nouvel article constitutionnel sur la politique familiale.

Association Jurassienne pour
l'Action Sociale (AJAS)

Delémont, le 21 février 2013